

LANCEMENT DE LA 3^{ÈME} OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise lance une nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire. Ce dispositif, déployé sur les communes de Cramoisy, Creil*, Maysel, Montataire, Nogent-sur-Oise, Rousseloy, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny et Villers-Saint-Paul, est destiné à permettre aux habitants de logements anciens d'être accompagnés, tant sur le plan du conseil que des aides financières, dans leurs projets de travaux et de rénovation de leur habitation ou copropriété. L'opération est prévue pour durer 3 ans.

L'OPAH permet d'apporter aux habitants des **conseils gratuits** aussi bien sur les aspects techniques que financiers de leurs projets. Elle prévoit également des **financements pour la réalisation des travaux** grâce à des fonds mis spécifiquement en place par l'ACSO, le Conseil Départemental de l'Oise, le Conseil Régional des Hauts-de-France, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Action Logement pour les salariés et retraités et les caisses de retraite. Pour bénéficier de ces aides et conseils, il faut être propriétaire occupant ou bailleur ou locataire dans une maison individuelle ou un immeuble (monopropriété ou copropriété). Par ailleurs les travaux doivent impérativement être réalisés par un professionnel du bâtiment qualifié « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE), le bénéficiaire restant libre du choix de l'entreprise. Enfin, le logement doit avoir plus de 15 ans en ce qui concerne les travaux liés aux économies d'énergie. Les aides sont soumises à des conditions d'attribution (ressources et techniques). Il est par ailleurs **impératif de ne pas réaliser les travaux avant examen du projet de même qu'il est déconseillé de signer des devis avant le passage en commissions d'octroi des subventions**. L'ACSO met par ailleurs en place une caisse d'avance, soumise à conditions d'éligibilité, afin de permettre de lancer les travaux sans avancer l'ensemble des fonds subventionnés.

L'ACSO a confié la gestion de l'OPAH à la fondation Solidaires pour l'Habitat – SoliHa qui accompagne les demandeurs dans leurs démarches, de la réflexion sur les travaux à entreprendre jusqu'à leur réalisation et le versement des aides. Pour ce faire, une visite du logement est planifiée afin de pouvoir apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des demandeurs. Par ailleurs SoliHa prend également en charge la recherche des aides financières adaptées aux projets et accompagne les demandeurs dans la constitution, le dépôt et le suivi des dossiers. Les permanences ont lieu, 13 rue Roset à Creil. Dans le cadre du contexte actuel de crise de la COVID-19, et pour des raisons sanitaires, **il est impératif de prendre rendez-vous au préalable au numéro vert : 0809 541 841**. Les demandes de rendez-vous ne pourront s'effectuer que pour les créneaux suivants : Lundi 14h à 17h – Mercredi 9h à 12h – 1^{er} et 3^{ème} Vendredi du mois 9h à 12h.

L'OPAH est un dispositif national, incitatif, destiné à aider les propriétaires et les résidents en logement individuel ou en copropriété à améliorer leur logement ou leur immeuble. C'est la 3^{ème} fois que l'ACSO initie ce type d'action sur son territoire. Les objectifs de cette opération sont multiples : elle permet d'intervenir pour résorber l'habitat indigne et dégradé, de lutter contre la précarité énergétique des logements et de réduire les consommations d'énergie, d'adapter les logements aux personnes âgées ou handicapées, de soutenir et accompagner les petites copropriétés non-gérées et de valoriser une offre de logements anciens à loyers conventionnés.

Les élus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud, mus par une volonté à la fois de lutter contre l'habitat dégradé et d'agir pour le développement durable, mènent depuis de nombreuses années une politique de l'habitat ambitieuse afin de permettre à chaque habitant de vivre dans un logement adapté à ses besoins et de bonne qualité environnementale. Ainsi, en 2019, l'ACSO a été le premier Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de l'Oise à mettre en place la déclaration de louer, l'autorisation de louer et le permis de diviser, dispositifs destinés à lutter contre l'habitat indigne. Par ailleurs, elle travaille également sur un nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH).



* À noter qu'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) spécifique est déployée en ce moment par la ville de Creil dans le cadre de l'Action Cœur de Ville. Elle concerne le périmètre compris entre les rues Jean Jaurès, Louis Lebrun, Despinas, l'avenue Jules Uhry et le quai d'Aval. L'Opérateur PAGE9 est en charge de ce dispositif pour le compte de la ville de Creil.

CONTACTS PRESSE : 36-201118

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.